



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que le conseil municipal de la Ville de Joliette, lors de sa séance ordinaire prévue le 15 juillet 2024 à 19 h, au 614, boulevard Manseau à Joliette, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

BOULEVARD DE LA FIRESTONE – LOT 3 329 216 – ZONE C04-079

Autoriser la construction d'un immeuble commercial présentant une marge avant de 3,20 mètres (10,50 pieds) au lieu de 15 mètres (49,21 pieds).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Joliette ce 27 juin 2024.

Yannick Hubert
Assistant-greffier